plu2 Communaux

plan local d'urbanisme

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

BOIS GRENIER

Projet arrêté au Conseil métropolitain du 5 avril 2019

www.lillemetropole.fr/plu
www.melmap.fr/PLU2

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

PREAMBULE

Le PADD, clé de voûte du PLU pour traduire le projet politique de la commune

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables exprime les choix politiques du territoire en matière d'urbanisme et d'aménagement à l'horizon 2030. Il constitue la clé de voûte du PLU : il découle des constats et enjeux dégagés dans le diagnostic et l'Etat Initial de l'Environnement et se décline ensuite dans le zonage, le règlement et les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), qui doivent être cohérents avec lui.

Les orientations du PADD doivent répondre à un cadre fixé notamment par :

- **Les objectifs majeurs de la délibération** de prescription de la révision prise par la commune le 14 décembre 2016 :
  - Se doter d'un document constituant un véritable projet de développement durable pour la commune pour les années à venir, reprenant les exigences des lois entrées en vigueur depuis 2005, notamment les lois Grenelle de l'environnement et la loi ALUR, compatible avec le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) arrêté par le Syndicat Mixte de Lille Métropole le 26 février 2016
  - Favoriser un développement harmonieux en matière d'urbanisation alliant logements et développements de services à la population
  - Favoriser l'implantation de nouveaux équipements municipaux, culturels et sportifs
  - Promouvoir le développement économique tout en préservant le caractère rural et la qualité paysagère de la commune

- **Le code de l'urbanisme**. Le PADD doit être transversal et doit ainsi aborder l'ensemble des champs définis par le code de l'urbanisme (article L151-5 du code de l'urbanisme) :

  « Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

  1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

  2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

  Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

  Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »

- **La hiérarchie des normes.** Les orientations du PADD doivent également respecter les normes supérieures qui s'imposent au PLU. Il doit notamment mettre en œuvre et traduire dans son projet de développement : les prescriptions du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Lille Métropole, les directives du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Artois-Picardie, et du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Lys, les objectifs du Programme Local de l'Habitat et du Plan de Déplacement Urbain.

Un PADD à inscrire en cohérence avec le PLUI métropolitain

Suite à la fusion de la communauté de communes des Weppes avec la Métropole Européenne de Lille, la MEL a repris la compétence PLU, et avec elle, la mise en œuvre de la procédure de révision du PLU de la commune par délibération du 15 juin 2018.

Ainsi, afin d'inscrire le projet de la commune dans la dynamique métropolitaine, et de préfigurer l'intégration de la commune dans le PLUI lors d'une prochaine révision, il apparaît nécessaire de mettre en cohérence les axes du PADD du PLU communal avec les orientations du PADD métropolitain.

Dans le cadre de son PLUI arrêté le 15 juin 2018, la Métropole Européenne de Lille affirme la prise en compte des défis environnementaux et en particulier la préservation de la ressource en eau comme clef de réussite d'un développement attractif et durable du territoire, ce qui se traduit par les défis suivants :

- Bâtir la grande métropole européenne à l'échelle de l'Europe du Nord-Ouest, capitale d'une région élargie et influente sur le plan économique, social, culturel et environnemental
- Réconcilier les ambitions de développement et d'attractivité avec les enjeux de consommation modérée de l'espace, de préservation des ressources et de qualité du cadre de vie
- Garantir la sobriété énergétique et de la fluidité des déplacements dans un modèle de développement modéré en extension urbaine et assurant une évolution pérenne pour tous les types de commune
- Rendre possible un développement urbain attractif tout en créant les conditions d'une métropole plus équitable au regard des différentes forces et faiblesses sociales, environnementales, foncières, urbaines du territoire

Afin de répondre à ces défis, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) s'organise en quatre volets :

- **Un nouvel élan en matière d'attractivité et de rayonnement**

  Fixer les ambitions d'attractivité et de rayonnement d'une métropole au coeur des dynamiques régionale, nationale, européenne et internationale est un préalable et conditionnent le modèle de développement urbain souhaité pour les dix prochaines années. Il s'agit de créer les conditions favorable au développement de l'activité et de l'emploi, de l'innovation, d'apporter des réponses au « désir d'habiter » des habitants actuels et futurs, de favoriser l'autonomie alimentaire du territoire, d'accompagner le développement de la métropole intelligente afin de permettre le regain d'attractivité économique et résidentielle de la Métropole Européenne de Lille.

- **Un aménagement du territoire performant et solidaire**

  Le second volet relatif au modèle de développement souhaité affiche l'ambition d'un aménagement du territoire performant et solidaire. Il détermine le « cadre » dans lequel le développement urbain doit s'inscrire. Il s'appuie sur « le squelette » du territoire : les composantes physiques et les caractéristiques paysagère et architecturale du territoire, la structuration et l'organisation urbaine. Il définit également le modèle de développement du territoire pour les dix prochaines années au regard des spécificités territoriales.

- **Une stratégie innovante et exemplaire sur le plan environnemental**

  Le troisième volet dessine une stratégie innovante et exemplaire sur le volet environnemental pour adapter le territoire à la transition énergétique et climatique, préserver la ressource en eau, valoriser la trame verte et bleue et préserver la santé des personnes et des biens par la prise en compte des risques et nuisances.

- **Une métropole facilitatrice pour bien vivre au quotidien**

  Enfin, le dernier volet exprime les orientations retenues pour répondre aux besoins du quotidien des personnes qui vivent, travaillent, se divertissent, consomment ou transitent sur le territoire. Le PADD apporte des réponses aux dysfonctionnements et menaces qui pèsent sur le territoire identifiés dans le diagnostic et l'état initial de l'environnement.

Des orientations du PADD communal pour faire écho à la stratégie métropolitaine

Pour répondre à l'ensemble de ces attentes, le PADD de la commune est donc construit autour de 4 orientations principales qui font écho aux orientations du PADD métropolitains. Ces grandes orientations sont communes aux 5 communes de l'ex Communauté de communes des Weppes, les profils et enjeux locaux étant assez proches :

- Le 1er axe « **Promouvoir un cadre de vie rural et attractif au sein de la métropole** » prend appui sur l'identité rurale des 5 communes. Il met en avant leur positionnement au sein de la MEL et leur contribution au projet métropolitain. Il est ainsi question d'attractivité résidentielle, de paysage et patrimoine, de tourisme et d'agriculture.

- Le 2ème axe **« Un territoire facilitateur pour bien vivre au quotidien »** s'exprime sur les sujets liés aux enjeux de l'habitat, de l'économie, des commerces et services, des équipements et de la mobilité.

- Le 3ème axe **« Une stratégie innovante et exemplaire sur le plan environnemental »** met en avant les objectifs de biodiversité, la prise en compte des risques naturels et technologiques, et des défis climatiques.

- Le 4ème axe **« Un aménagement du territoire sobre et performant »** traite en cohérence avec le SCoT des enjeux de maîtrise de la consommation d'espace et de limitation de l'étalement urbain, de la qualité des opérations d'aménagement, et des objectifs de performance énergétique.

Table des matières

PREAMBULE 3

Promouvoir un cadre de vie rural et attractif au sein de la Métropole lilloise 7

Des villages dynamiques inscrits dans l'armature urbaine, agricole et naturelle métropolitaine 7

➔ Pour une dynamique résidentielle maîtrisée 7

➔ Préserver l'armature agricole et naturelle du territoire 7

➔ Développer et diversifier l'offre touristique 7

Préserver et valoriser le cadre de vie rural, source d'identité et d'attractivité du territoire 8

➔ Maintenir des fenêtres paysagères 8

➔ Maintenir la lisibilité des entrées de ville et garantir la qualité des franges urbaines 8

➔ Valoriser la richesse du patrimoine du territoire, et notamment le patrimoine rural et le patrimoine de mémoire lié à la Grande Guerre 8

Un territoire facilitateur pour bien vivre au quotidien 9

Pour une offre de logements diversifiée et attractive 9

➔ Poursuivre la diversification du parc de logements 9

➔ Prévoir des nouveaux projets d'habitat sur la commune pour répondre au desserrement des ménages et accueillir de nouveaux habitants 9

Proposer un développement économique respectueux du cadre de vie 9

➔ Développer la mixité fonctionnelle dans le tissu urbain et conforter la zone d'activités de La Houssoye 9

➔ Promouvoir et protéger l'activité agricole, moteur de développement économique 10

Conforter les cœurs de bourg au travers de l'offre d'équipements, commerces et services 10

➔ Conforter l'offre d'équipements communale 10

➔ Renforcer l'offre de commerces et services de proximité sur le cœur de bourg 10

➔ Assurer le bon fonctionnement des réseaux et services urbains sur la commune 11

Accompagner le territoire vers une mobilité durable 11

➔ Promouvoir l'offre de bus et le rabattement vers les gares voisines 11

➔ Développer les aménagements en faveur des modes actifs 11

➔ Accompagner les nouveaux comportements de mobilité 12

➔ Fiabiliser et sécuriser les axes de circulation majeurs (RD22 et RD62) 12

➔ Proposer une offre de stationnement adaptée 12

Une stratégie innovante et exemplaire sur le plan environnemental 13

Préserver et reconquérir la biodiversité pour participer à la Trame Verte et Bleue supra-communale .. 13

➔ **Préserver des espaces naturels relais pour la biodiversité : boisements, bocages** 13

➔ **Participer à la reconquête des corridors écologiques à l'échelle régionale** 13

Prendre en compte les risques naturels et technologiques pour préserver la santé et la sécurité des personnes et des biens 13

➔ Se prémunir du risque inondation et améliorer le cycle de l'eau 13

➔ Prendre en compte le risque lié au retrait-gonflement des argiles et les risques et nuisances technologiques 14

Etre acteur de la lutte contre le changement climatique 14

➔ Atténuer le changement climatique en limitant les émissions de gaz à effet de serre 14

➔ Adapter le territoire aux impacts du dérèglement climatique 14

Un aménagement du territoire sobre et performant 16

Un développement cohérent de la commune 16

➔ Localiser les projets au plus près de la centralité 16

➔ Contenir le développement des hameaux et le mitage des espaces agricoles et naturels 16

Maîtriser la consommation foncière pour préserver les terres agricoles et naturelles 16

➔ Prioriser la mobilisation du foncier en dent creuse et cœur d'ilot et densifier les hameaux existants 16

➔ Limiter les extensions urbaines et maîtriser la consommation d'espace 16

Promouvoir la qualité urbaine au service de la transition énergétique 17

➔ Travailler la qualité des formes urbaines et l'insertion des projets dans leur environnement 17

➔ Développer des espaces publics de qualité adaptés aux évolutions des usages 17

➔ Favoriser la performance énergétique dans les constructions et aménagements 17

➔ Encourager le développement des énergies renouvelables 18

Traduction graphique des orientations du PADD 19

Promouvoir un cadre de vie rural et attractif au sein de la Métropole lilloise

Des villages dynamiques inscrits dans l'armature urbaine, agricole et naturelle métropolitaine

➔ Pour une dynamique résidentielle maîtrisée

L'objectif du projet est de maîtriser la croissance démographique connue ces dernières années, reflet de l'attractivité du secteur. Dans la logique du SCoT, qui reprend la commune comme ville relai, l'ambition est de maintenir le rôle de la commune au sein de la couronne métropolitaine, en confortant les activités, équipements et services de la commune.

Le projet contribue ainsi à la stratégie résidentielle du SCoT de production de 800 logements à l'échelle des 5 communes de l'ex communauté de communes des Weppes sur la période 2015-2035. Il est ainsi prévu sur la commune d'atteindre une population d'environ 1730 habitants d'ici 2030, soit une hausse de 0,07 % /an de 2020 à 2030. Cette croissance marque un ralentissement de la croissance démographique connue ces dernières années. Pour répondre à cet objectif, 19 logements supplémentaires devront venir compléter le parc de logements de 2020 estimé à 708 logements.

➔ Préserver l'armature agricole et naturelle du territoire

La commune a un rôle à jouer dans la préservation de l'armature agricole et naturelle de la métropole. Le projet vise ainsi à participer à l'identité métropolitaine agricole et naturelle en complémentarité avec l'identité urbaine du cœur de la métropole. En cohérence avec le SCoT, le projet participe à la préservation du patrimoine paysager et naturel de la campagne métropolitaine.

Ainsi, il reconnait la dimension paysagère et sociale des espaces agricoles, pourvoyeurs d'emplois, porteurs d'identité, nourriciers, supports de biodiversité et acteurs des paysages. L'agriculture tient en effet une place particulière sur le secteur et la perte de sens de ces espaces doit être évitée. Il convient ainsi de préserver les exploitations présentes sur la commune, et de prendre en compte leur fonctionnement pour leur permettre de s'inscrire dans des démarches durables et vertueuses. Le projet met également l'accent sur la préservation du patrimoine rural bâti et non bâti afin de pérenniser l'identité rurale des communes.

En complément de cette attention portée aux espaces agricoles, le PLU participe au développement de l'offre de nature de proximité. L'ambition est de développer les fonctions récréatives des espaces naturels et agricoles, dans un souci de compatibilité avec leurs usages et leur sensibilité environnementale. L'objectif est d'offrir aux habitants un cadre de vie de qualité, et une ouverture sur des espaces riches sur le plan environnemental et paysager.

Il est ainsi prévu de conforter le maillage des espaces agricoles et naturels par des itinéraires de promenade réfléchis à l'échelle intercommunale, pour donner à découvrir la diversité des paysages locaux et promouvoir les déplacements doux.

La volonté est également de travailler les espaces publics communaux pour accueillir des espaces verts au plus près des habitants pour contribuer à la qualité du cadre de vie, au bien-être et aux enjeux de santé publique.

➔ Développer et diversifier l'offre touristique

Le projet prend part à la volonté métropolitaine de renforcer la vocation touristique du territoire pour renforcer son image de marque.

La volonté est de s'appuyer sur les atouts du territoire pour développer et diversifier l'offre et renforcer l'attractivité touristique pour les courts et moyens séjours. En effet, la commune s'inscrit dans un secteur de promotion touristique plus large à l'échelle du Pays des Weppes, où elle contribue grâce à son identité rurale et naturelle au développement du tourisme vert. Elle fait également partie d'un territoire riche d'histoire, marqué par les combats de la première guerre mondiale, à l'origine d'un tourisme de mémoire important.

Le projet met en avant plusieurs axes pour s'inscrire dans cette dynamique :

- La valorisation et préservation du patrimoine de mémoire présents sur la commune et notamment les 4 cimetières militaires présents sur la commune (le « Y » Farm Military Cemetery, le Brewery Orchard Cemetery, le Communal Cemetery et le White City Cemetery),
- Le développement des itinéraires de randonnées pour mettre en réseau à l'échelle intercommunale les différents éléments de patrimoine, et donner à parcourir l'ambiance rurale et naturelle du secteur.

- La mise en valeur des espaces naturels de proximité de la commune

En parallèle, il convient aussi de faciliter l'émergence sur le secteur de lieux de restauration et de nouveaux types d'hébergement touristique, différenciant et respectueux du cadre de vie, pour améliorer la qualité et la capacité de l'offre.

Préserver et valoriser le cadre de vie rural, source d'identité et d'attractivité du territoire

➔ Maintenir des fenêtres paysagères

Le projet affirme la volonté de préserver certaines coupures urbaines identifiées pour maintenir des ouvertures sur des points de repères (particulièrement le clocher) et sur des ambiances caractéristiques du secteur.

En effet, les espaces non bâtis sont une respiration nécessaire pour préserver les vues sur les espaces agricoles et naturels, source d'identité pour le territoire, et atout du cadre de vie. L'étalement urbain et le mitage observés sur le territoire de la commune ces dernières années ont menacé voire fermé plusieurs cônes de vue d'intérêt pour le cadre de vie et l'environnement paysager.

Le projet met ainsi particulièrement en avant une vue depuis le Sud, sur la RD175, entre le hameau du Touquet et la rue des Pois, donnant un panorama sur le cœur de bourg.

➔ Maintenir la lisibilité des entrées de ville et garantir la qualité des franges urbaines

Le projet s'engage à porter une attention particulière aux entrées du village, dans un contexte où les limites entre ville et campagne sont de moins en moins lisibles le long des principaux axes de communication. Ces espaces, portes d'entrée des communes, doivent contribuer à marquer l'entrée dans le cœur du bourg et la limite avec les espaces agricoles et naturels. L'objectif est de pouvoir y garantir une transition harmonieuse entre espace bâti et non bâti.

Il s'agit ainsi d'être attentif aux aménagements prévus le long de la future opération au Nord-Ouest de la commune, et à la requalification d'une entrée de ville, aujourd'hui peu qualitative, située à la sortie d'autoroute A 25 sur la zone de La Houssoye, qui constitue une des premières vitrines de la MEL.

Dans le même esprit, la volonté est de travailler de manière qualitative les franges urbaines, secteurs de point de contact visuel entre espaces bâtis et espaces non bâtis. L'objectif est de travailler une transition progressive entre la ville et la campagne sur ces secteurs.

Il conviendra ainsi d'être attentif aux franges urbaines générées par les futurs projets d'aménagement, avec des attentes sur le traitement des clôtures, la présence du végétal, l'implantation des constructions et les formes urbaines en limite d'opérations.

L'objectif est également de porter une réflexion sur la valorisation, l'amélioration ou la requalification de franges bâties existantes, encore trop minérales ou abruptes sur la commune, et notamment la frange générée par les lotissements à l'Est, et la frange de la zone d'activités de La Houssoye.

➔ Valoriser la richesse du patrimoine du territoire, et notamment le patrimoine rural et le patrimoine de mémoire lié à la Grande Guerre

Le projet vise à valoriser la richesse du patrimoine local, et notamment le patrimoine agricole et rural, qui contribue à l'identité et l'ambiance du village, et sont autant d'éléments participants à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité du territoire. Ce patrimoine est également complémentaire du patrimoine urbain à l'échelle de la métropole. La priorité est donc donnée à la préservation et à la valorisation de ce système patrimonial qui ponctue la campagne locale par la présence de patrimoine bâti, les fermes, et de patrimoine non bâti, secteurs bocagers, prairies, haies, arbres.

Ce patrimoine est complété par un patrimoine religieux principalement structuré autour de chapelles, et par quelques éléments ponctuels emblématiques de l'identité communale, et points de repères pour les habitants.

Le projet contribue également à la préservation du patrimoine de mémoire, vraie spécificité du secteur, dont plusieurs cimetières britanniques dont le « Y farm cemetery ». La valorisation des éléments de patrimoine en lien avec cette thématique contribue à une échelle supra communale à la mémoire de l'histoire du secteur, et participe au développement de l'économie touristique liée.

Un territoire facilitateur pour bien vivre au quotidien

Pour une offre de logements diversifiée et attractive

➔ Poursuivre la diversification du parc de logements

L'objectif du PLU est de diversifier le parc de logements, face aux caractéristiques du parc actuel et aux besoins de la population.

La production de logements doit répondre à la pluralité des besoins des ménages et à leurs capacités financières. Elle doit également permettre de s'adapter à la structure de la population, marquée par le vieillissement et par le desserrement des ménages.

Il s'agit de diversifier la gamme de logements produits, tant en terme de taille, de forme (individuel, collectif) que de mode d'occupation (locatif, locatif et accession social). Le développement d'une gamme diversifiée de logements vise à couvrir l'ensemble des parcours résidentiels, et à permettre leur fluidité. Elle doit notamment permettre de répondre aux besoins des seniors de plus en plus nombreux sur la commune et d'accueillir des jeunes ménages pour renouveler la population. L'objectif est également d'apporter une réponse aux ménages les plus en difficulté face à la tension et à la pression du marché immobilier sur le secteur.

Le projet vise particulièrement à répondre aux besoins en :

- logements de petite taille,
- logements abordables (accession sociale, locatif intermédiaire, et locatif social). La commune participe ainsi à l'effort partagé de production de logements abordables des communes de la MEL, et s'inscrit ainsi dans une logique de rééquilibrage et de solidarité souhaitée à l'échelle métropolitaine.

Des opérations récentes vont dans ce sens, et l'ambition est de poursuivre cette dynamique (opération Cœur de vies en cœur de bourg).

➔ Prévoir des nouveaux projets d'habitat sur la commune pour répondre au desserrement des ménages et accueillir de nouveaux habitants

Le PLU prévoit ainsi des logements pour répondre en premier lieu au desserrement des ménages et maintenir la population, mais également pour accueillir de nouveaux habitants et s'inscrire dans les objectifs du SCoT de croissance de la population.

Ainsi, pour répondre au scénario démographique retenu, l'ambition est de produire environ 19 logements entre 2020 et 2030, soit la production d'environ 2 logements par an, un rythme de production inférieure à la dernière décennie.

Afin de prendre le temps d'absorber la dernière opération Cœur de vies et de ne pas bouleverser l'équilibre du village, l'objectif n'est pas d'accueillir une nouvelle opération d'ensemble pour répondre à cette ambition. Le PLU entend compter sur la mutation continue du tissu à l'origine de constructions individuelles au fil de l'eau notamment dans le cadre de division parcellaire, en cœur de bourg et en densification dans les hameaux existants.

Proposer un développement économique respectueux du cadre de vie

➔ Développer la mixité fonctionnelle dans le tissu urbain et conforter la zone d'activités de La Houssoye

L'objectif est de développer les emplois sur la commune pour renforcer l'offre économique du territoire et proposer une offre d'emplois aux habitants qui réalisent en grande majorité des déplacements domicile-travail importants. La commune participe ainsi à la stratégie de développement économique métropolitaine, incarnée par le Plan Métropolitain de Développement Economique (PMDE) qui vise notamment à garantir le maintien et le développement des entreprises du territoire. Cette intention vise également à articuler attractivité résidentielle et dynamique économique, ce qui sera la clé de la réussite d'un développement harmonieux et durable.

Il est ainsi proposé de promouvoir la mixité fonctionnelle au sein du tissu bâti. La complémentarité des fonctions urbaines (notamment résidentielle et économique) doit être recherchée dans les cœurs de bourg pour répondre aux besoins des habitants, dans un souci de proximité et de facilité d'accès, sous réserve de la compatibilité de la proximité de l'activité économique avec les habitations.

Dans ce sens, le projet vise à valoriser l'offre immobilière économique disponible en cœur de bourg, et notamment l'espace de co-working qui peut répondre à des besoins divers, et être une réponse pour limiter certains déplacements vers le cœur de la métropole.

L'ambition est également de conforter la zone d'activités économique de La Houssoye au Nord. La commercialisation de la zone doit être poursuivie sur les quelques fonciers encore disponibles, et une extension est prévue au Sud Est de la zone sur Bois-Grenier afin de conforter l'offre foncière et répondre aux besoins des entreprises.

L'aménagement de cette zone/extension devra répondre aux valeurs suivantes : densité, mixité (des fonctions), mobilité (efficace et durable), performance écologique, performance énergétique, issues de la « Charte des parcs d'activités du 21ème siècle » de la MEL qui promeut un aménagement durable et qualitatif des zones d'activités. L'objectif est également de viser une montée en gamme qualitative des aménagements de la zone, pour gagner en qualité architecturale et paysagère.

Au-delà de la localisation des entreprises, l'objectif est de consolider le tissu économique local en diversifiant les filières d'activités. Plusieurs orientations se dégagent ainsi autour de l'artisanat, des activités tertiaires de manière générale, et du tourisme. La promotion touristique représente en effet une réelle opportunité de développement intéressante à coordonner avec les communes voisines.

➔ Promouvoir et protéger l'activité agricole, moteur de développement économique

Le projet vise à maintenir une agriculture dynamique et à soutenir l'activité agricole, secteur économique important sur le secteur, et acteur de la gestion des paysages.

Le PLU s'engage à préserver les bâtiments d'exploitation agricoles, et notamment les nombreux sièges présents sur la commune. Il prend en compte le fonctionnement des exploitations, et protège les terres agricoles, outils de travail du monde agricole.

L'objectif est également de permettre la diversification des activités en place afin de conforter ce secteur d'activité (gîte, vente directe, restauration, etc.) et maintenir une agriculture vivante.

Le projet soutient les pratiques agricoles responsables. Ainsi, les démarches environnementales innovantes sont encouragées, afin de participer à la préservation de la ressource en eau, à la lutte contre les inondations, à la contribution à la trame verte et bleue, l'adaptation au changement climatique, et le développement des énergies renouvelables

Le projet contribue ainsi pleinement au projet agricole et alimentaire métropolitain.

Conforter les cœurs de bourg au travers de l'offre d'équipements, commerces et services

➔ Conforter l'offre d'équipements communale

Afin de répondre aux besoins des habitants actuels et futurs, il s'agit de valoriser les équipements existants qui font la richesse de la commune. L'accès à une offre d'équipements variée et facilement accessible est une priorité pour le projet. Afin de conforter le niveau d'équipements, la commune vient d'ailleurs d'agrandir le panel des équipements communaux avec une MAS, une nouvelle crèche et une résidence senior. Le projet prévoit également des évolutions afin de renforcer le pôle d'équipements centraux à proximité de l'Eglise.

La dynamique des écoles est également une priorité. L'école représente un centre névralgique pour le cœur de bourg, et témoigne de la bonne santé du village. L'objectif est d'accueillir de nouvelles familles de manière pérenne et régulière afin de garantir un équilibre sans explosion des effectifs, et sans risquer de fermeture de classes. Le renouvellement de la population vieillissante est ainsi un objectif majeur en lien avec ce sujet.

➔ Renforcer l'offre de commerces et services de proximité sur le cœur de bourg

Le projet vise en premier lieu à maintenir les nombreux commerces et services présents dans le cœur de bourg, qui constituent un atout pour la commune, et sont une première réponse aux besoins des habitants. Il vise également à en développer de nouveaux afin d'offrir aux habitants une nouvelle offre de proximité. L'objectif est ainsi de permettre l'implantation de nouveaux commerces alimentaires, non alimentaires, et de services au sein de la commune. Le développement de nouveaux points de vente directe des produits de la ferme est également visé pour répondre à ce besoin. Afin d'étoffer le panel existant, la commune de Fromelles réfléchit ainsi à l'implantation d'un commerce multi-services en cœur de bourg, soutenue par la commune.

Le projet souhaite également promouvoir l'offre de santé, très présente sur la commune, doit également être confortée.

L'ambition est de de développer en priorité les commerces et services sur le cœur de bourg afin de renforcer la centralité de la commune. Cette implantation permettra de densifier l'offre, de dynamiser l'animation des cœurs de village, et de favoriser l'utilisation de la marche à pied entre les différents commerces et services.

La commune dispose d'une offre diversifiée de commerces et services de proximité en cœur de bourg. Ils constituent un

Le projet a ainsi pour objectif de garantir l'équilibre entre le centre bourg et la zone économique de La Houssoye pour préserver la vitalité du cœur de bourg. Une programmation réfléchie doit être mise en place sur la zone d'activités, sur laquelle le projet entend limiter le développement commercial.

➔ Assurer le bon fonctionnement des réseaux et services urbains sur la commune

Le projet vise à anticiper les besoins de la population et de garantir leur bon approvisionnement en eau potable, d'assurer leur sécurité notamment via la protection contre l'incendie des constructions existantes et futures.

Le projet porte également une attention particulière à la question de l'assainissement sur la commune. En effet, le traitement des eaux domestiques est l'un des facteurs essentiels à la reconquête de la qualité des eaux superficielles et souterraines. Le développement de l'urbanisation doit ainsi être corrélé à la capacité de la desserte en assainissement collectif. L'infiltration à la parcelle sera une priorité dans le cadre des futures opérations, afin de minimiser les apports d'eaux claires parasites aux réseaux existants.

Par ailleurs, il convient de consolider le déploiement de la fibre optique, mis en service récemment sur le territoire communal. La fibre optique représente en effet un outil au service des politiques d'aménagement durable, et un argument d'attractivité. Le déploiement doit ainsi être anticipé sur les futures zones de projet.

Accompagner le territoire vers une mobilité durable

L'ambition du projet est de favoriser les modes alternatifs à la voiture et à l' « autosolisme », pour limiter l'impact de l'automobile sur la ville, en termes de pollution, de nuisances sonores et visuelles, d'insécurité pour les piétons et cyclistes, et de consommation de l'espace public. Pour répondre à cet objectif, plusieurs ambitions sont mises en avant.

➔ Promouvoir l'offre de bus et le rabattement vers les gares voisines

L'objectif est de promouvoir l'utilisation du nouveau réseau de bus, mis en service en début d'année 2019, qui représente une opportunité alternative à la voiture pour la commune.

En complément de cette offre, il convient également de s'appuyer sur la proximité des gares voisines d'Armentières, Wavrin et Santes, porte d'entrée vers la Métropole, vers le Bassin Minier, vers les Flandres et le Dunkerquois. Le projet encourage le rabattement vers ces gares en transport en commun mais également en voiture.

➔ Développer les aménagements en faveur des modes actifs

Les modes actifs (marche à pied et vélo) sont peu utilisés sur la commune. Des efforts ont déjà été réalisés sur le sujet avec des réflexions et aménagements, et le projet entend les poursuivre à plusieurs échelles :

- Maillage de proximité en cœur de village, dans, et entre les différents quartiers, afin de favoriser l'usage des modes actifs pour l'utilisation des équipements et services de la commune ;
- Maillage de sécurité entre les communes afin de favoriser les liens entre elles autrement qu'en voiture ou autre mode motorisée ;
- Maillage à vocation de loisirs et touristique, en lien notamment avec les éléments patrimoniaux et vestiges de guerre présents sur les communes.

L'objectif est d'encourager ces pratiques en développant les aménagements présents sur la commune : les venelles, les pistes cyclables le long des RD, les stationnements vélos près des équipements, les cheminements de promenade au sein de la plaine agricole. Ces aménagements permettront de mettre en place les conditions de développement des déplacements doux sur la commune avec une circulation plus confortable et facile pour les utilisateurs.

Cette stratégie contribue aux ambitions de la Métropole qui souhaite développer l'usage du vélo à l'échelle locale mais également à l'échelle plus large de l'Eurométropole.

➔ Accompagner les nouveaux comportements de mobilité

Le projet entend contribuer à changer l'utilisation de la voiture individuelle. Dans la lignée du projet métropolitain, il encourage ainsi le recours au covoiturage en s'appuyant sur le réseau d'aires de covoiturage existant sur les communes voisines, et notamment sur la Chapelle d'Armentières, Haisnes, Fournes-en-Weppes et Salomé.

Le projet souhaite également favoriser le recours aux véhicules propres. Une borne de recharge est déjà présente sur la commune, et il convient de faciliter l'implantation de nouvelles bornes sur l'espace public dans les nouvelles opérations et notamment dans les parcs d'activités.

➔ Fiabiliser et sécuriser les axes de circulation majeurs (RD22 et RD62)

L'objectif est d'améliorer la sécurité et le confort des usagers sur les axes qui traversent le bourg en étudiant plusieurs pistes : sécurisation de passages piétons, aménagement de carrefours, pistes cyclables, etc. En effet, la commune est traversée par des axes de circulation important les RD62 et RD22. Le trafic routier élevé et le non respect récurrent des vitesses induisent une insécurité importante en particulier pour les piétons et cyclistes.

Il est également nécessaire de renforcer la robustesse du réseau magistral, d'améliorer l'accessibilité de la métropole et de rechercher la fiabilité des temps de parcours. En effet, l'amélioration des offres alternatives à la voiture ne peut suffire à résoudre l'ensemble des phénomènes de congestion routière en particulier à l'entrée de la métropole. Pour ce faire, le projet soutient la création d'infrastructures prévue dans le PLUI à proximité de la commune à savoir :

- La mise à 2x3 voies de l'autoroute A25
- Les aménagements de la D700 et de l'axe N47/N41 en vue d'en améliorer la capacité
- Les échangeurs de la Porte des Anglais à Erquinghem-Lys (autoroute A25).

➔ Proposer une offre de stationnement adaptée

Le projet a pour ambition de travailler sur l'offre de stationnement, afin de limiter l'impact de la voiture sur l'espace public, et d'optimiser l'organisation du stationnement sur la commune,

Il vise ainsi à anticiper et optimiser le stationnement résidentiel des futurs projets afin de préserver le cadre de vie et la qualité des espaces publics, avec une réflexion sur leur localisation et sur la quantification des besoins réels de stationnement.

L'objectif est également de résoudre les problématiques ponctuelles de stationnement en centre bourg et en particulier d'améliorer la situation rue d'Armentières en particulier avec l'arrivée récente de la crèche sur cet axe.

Une stratégie innovante et exemplaire sur le plan environnemental

Préserver et reconquérir la biodiversité pour participer à la Trame Verte et Bleue supra-communale

➔ Préserver des espaces naturels relais pour la biodiversité : boisements, bocages

Le projet reconnaît la qualité écologique de divers milieux sur la commune, qui sont autant d'espaces naturels relai pour la biodiversité. Ils complètent le réseau de réservoirs de biodiversité présents sur les communes voisines à l'échelle supra-communale. Ils participent au maintien des fonctionnalités écologiques du territoire et participent à l'équilibre et à la richesse écologique du territoire.

Le projet vise ainsi à préserver quelques prairies et pâtures à l'extérieur du bourg, et le réseau de becques les prairies, pâtures et quelques fourrés très humides particulièrement sur le bas de la commune au Nord, et du réseau de becques. Ces espaces représentent des habitats naturels d'importance, qui peuvent accueillir des espèces de grand intérêt qu'il convient de protéger.

Le PLU met notamment en avant le principe de préservation des prairies qui assurent un maillage naturel entre les cœurs de nature principaux à l'échelle intercommunale. La préservation de ces espaces permettra également de répondre à plusieurs autres objectifs transversaux. En effet, ces espaces de respiration et de biodiversité jouent également un rôle d'adaptation aux changements climatiques, faciliteront la lutte contre les phénomènes de ruissellement, et permettront de maintenir le caractère rural bocager du secteur.

La priorité est également donnée à la préservation des cours d'eau et fossés et des zones à dominante humide. Ce sont des espaces susceptibles de présenter un intérêt écologique et hydrographique majeur. Les zones humides sont des milieux aux fonctionnalités naturelles remarquables pour le bon fonctionnement du cycle de l'eau, et pour la richesse de la biodiversité.

En outre seront également valorisés et sauvegardés les boisements majeurs, les alignements d'arbres et de haies qui jouent un rôle écologique mais également un rôle de réduction du risque inondation en limitant l'érosion et les ruissellements.

➔ Participer à la reconquête des corridors écologiques à l'échelle régionale

Le projet participe à la préservation et à la reconquête de la trame verte et bleue à l'échelle métropolitaine et régionale.

Il contribue ainsi au maillage et à la mise en réseau des espaces naturels de valeur afin d'amplifier leur rôle écologique et de diminuer les impacts du développement urbain sur le milieu naturel. En effet, la connectivité entre les réservoirs de biodiversité est essentielle à leur bon fonctionnement, leur stabilité et leur résilience, en ce qu'elle assure les conditions nécessaires de circulation des différentes espèces faunistiques et floristiques.

Le PLU s'inscrit donc dans le renforcement et la reconquête des continuités écologiques qui court sur le territoire des Weppes des mares de Fromelles et Aubers vers le réservoir de biodiversité de Ennetières-en-Weppes. Elle participe également au lien entre les espaces naturels à enjeux des Weppes et la vallée de la Lys avec des connexions Nord-Sud à rechercher. La préservation et la reconquête des espaces naturels sur la commune s'efforcent ainsi de répondre à ces logiques.

Il convient également de ne pas exclure les espaces bâtis d'une possible contribution à la trame verte et bleue, et de rechercher la perméabilité écologique dans les aménagements urbains venant s'implanter à proximité de ces corridors.

Prendre en compte les risques naturels et technologiques pour préserver la santé et la sécurité des personnes et des biens

➔ Se prémunir du risque inondation et améliorer le cycle de l'eau

La commune est concernée par le risque de remontée de nappe. Dans le cadre d'une gestion préventive du risque inondation et dans un souci d'amélioration de la situation existante, le projet est attentif à la localisation des futures constructions, à leur forme et à la gestion des eaux pluviales, la priorité étant donné à l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle.

La priorité est aussi donnée au maintien et au bon entretien des becques, gage de qualité et de bon fonctionnement du réseau hydrographique, dense sur le secteur.

Le projet encourage également la préservation et la mise en place de haie ou d'éléments paysagers prévenant le risque d'inondation, et ce, particulièrement sur les espaces agricoles situés en haut du talus.

Enfin, il souligne l'importance de porter une réflexion, en lien avec les communes voisines et la MEL, sur la gestion hydraulique entre l'amont et l'aval, afin de prévenir notamment les phénomènes de ruissellement.

➔ Prendre en compte le risque lié au retrait-gonflement des argiles et les risques et nuisances technologiques

Le projet prend en compte le risque de retrait gonflement des argiles, caractérisé par un aléa moyen sur la commune. Afin de prévenir les dommages sur les biens et réseaux, il convient d'adapter les techniques de construction. La prise en compte de ce risque est d'autant plus importante que les phénomènes de sécheresse à l'origine de cet aléa devraient s'intensifier et devenir plus fréquent du fait du changement climatique.

Le PLU prend également en compte les risques et nuisances technologiques pour préserver la santé et la sécurité des biens et personnes, et notamment le risque engins de guerre qui concerne tout le Département, les nuisances sonores liées à l'autoroute et à la voie ferrée, la présence d'ICPE industrielles sur la zone d'activités, et de sites potentiellement pollués sur la zone de La Houssoye et au Nord du bourg.

Etre acteur de la lutte contre le changement climatique

➔ Atténuer le changement climatique en limitant les émissions de gaz à effet de serre

Le projet contribue à l'atténuation du changement climatique en cohérence avec les objectifs du Plan Climat métropolitain. Cette stratégie présente un double bénéfice en travaillant à la fois un modèle de développement plus respectueux de la planète et en permettant également d'améliorer la qualité de vie et la santé des habitants, avec une amélioration de la qualité de l'air et la qualité de l'eau.

Plusieurs objectifs du projet permettent d'ancrer la commune dans cette démarche, et notamment la promotion d'une mobilité plus durable, la valorisation de la ville des courtes distances, l'optimisation du foncier, la limitation de l'étalement urbain, l'amélioration de la performance des bâtiments. Ces orientations s'inscrivent dans la politique métropolitaine et visent conjointement à la diminution des émissions de gaz à effet de serre en réduisant l'utilisation des énergies fossiles et le recours à la voiture individuelle. Ces axes permettent ainsi de rentrer dans une logique de sobriété et d'efficacité énergétique.

L'objectif d'atténuation est également poursuivi par la volonté de protection et de reconquête de la biodiversité qui joue un rôle majeur dans la lutte contre le changement climatique.

➔ Adapter le territoire aux impacts du dérèglement climatique

Le projet vise à anticiper l'augmentation des risques naturels liée au changement climatique.

L'augmentation des phénomènes pluvieux intenses et de risques d'inondation nécessite une meilleure conciliation entre l'urbain et le cycle naturel de l'eau. Le projet va dans ce sens en mettant notamment en avant la gestion et l'entretien des cours d'eau et becques, la protection des zones humides du secteur, la priorisation de l'infiltration à la parcelle dans l'aménagement.

Le projet encourage également la préservation des haies et autres boisements existants et leur développement qui contribue à la fois à la gestion du ruissellement sur la commune, mais participe également à la captation du carbone, et à la reconquête de la biodiversité.

La prise en compte du risque de retrait gonflement des argiles, qui risque de d'accentuer dans les années à venir, est également mise en avant afin de réduire la vulnérabilité du territoire en adaptant les techniques constructives.

Conséquence du changement climatique, la commune prend également compte la fragilisation et la raréfaction des ressources sur le territoire. Elle entend ainsi avoir une approche raisonnée de leur utilisation. Elle souhaite s'inscrire dans

la transition énergétique pour diminuer le recours aux énergies fossiles, en optimisant l'utilisation des énergies et en favorisant le recours aux énergies renouvelables. Elle souhaite également favoriser la récupération des eaux pluviales sur les différents projets afin de minimiser son empreinte sur la ressource en eau.

Un aménagement du territoire sobre et performant

Un développement cohérent de la commune

➔ Localiser les projets au plus près de la centralité

Dans la logique de l'esprit du SCoT, et du projet du PLUI, le projet a pour objectif de répondre à plusieurs critères dans la localisation des projets de développement : la continuité de la tâche urbaine existante, l'évitement des secteurs environnementaux les plus vulnérables et des secteurs agricoles nécessaires au bon fonctionnement des exploitations, la capacité des réseaux et notamment la voirie et l'eau potable.

Ainsi, l'objectif est de conforter la zone de La Houssoye déjà implantée au Nord de la commune par une extension.

Sur le plan résidentiel, le projet ne prévoit pas de nouveau site de développement, mais l'ambition est d'anticiper et d'amorcer un développement de la commune vers le Sud du bourg. Le projet a ainsi pour objectif de conforter les hameaux existants au Sud du bourg le long de la rue Jean-Baptiste Messean.

➔ Contenir le développement des hameaux et le mitage des espaces agricoles et naturels

Dans la poursuite du précédent PLU, et dans le respect des orientations du SCoT, l'objectif du projet est de maîtriser et contenir le développement des hameaux et habitations isolées. En effet, le mitage de la plaine agricole et des espaces naturels a marqué le paysage ces dernières années, et a entraîné un étalement des villages. On retrouve ainsi sur le territoire communal de nombreuses habitations dispersées ou écarts ainsi que quelques hameaux : le Gris Pot au Nord de la commune et Le Touquet au Sud le long de la rue Jean-Baptiste Messean.

Dans une logique de limitation de l'étalement urbain, l'ambition est de contenir les hameaux et de permettre une densification mesurée sur ces secteurs, dans la limite des capacités des réseaux. Afin de ne pas nuire au cadre de vie et à la qualité paysagère du secteur, une attention particulière devra être portée à l'insertion des projets dans leur environnement, et à l'articulation avec les franges des espaces agricoles et naturels. Cette densification permettra ainsi d'éviter de consommer de la terre agricole pour la production de logements.

Maîtriser la consommation foncière pour préserver les terres agricoles et naturelles

Dans un objectif de maîtrise de l'étalement urbain et de gestion économe de l'espace, le développement de l'urbanisation se fera en limitant le grignotage sur les terres agricoles et naturelles pour leur préservation et la pérennité de l'activité du monde rural. La stratégie de sobriété foncière du projet passera par plusieurs axes.

➔ Prioriser la mobilisation du foncier en dent creuse et cœur d'ilot et densifier les hameaux existants

Le projet s'engage à profiter des opportunités de densification et d'intensification du tissu urbain existant afin de limiter la consommation des terres agricoles et naturelles, de renforcer la centralité, et de rapprocher les habitants des équipements, commerces et services. Ainsi, un travail d'identification du potentiel en renouvellement urbain a été réalisé (dent creuse, division parcellaire, cœurs d'ilot) pour minimiser la consommation de terres agricoles et naturelles.

L'objectif est de mobiliser ces fonciers pour le développement de nouveaux logements, mais également pour l'implantation de nouveaux équipements, et activités économiques.

La commune a accueilli en 2011 en cœur de bourg une opération Nexity sur l'ancien site de l'entrepôt Charlet allant dans ce sens. Le projet entend poursuivre sur cette lancée, la commune restera ainsi attentive aux mutations possibles en cœur de bourg. Une réflexion est ainsi menée sur les fonds de jardin à l'arrière du foyer rural.

Dans le même objectif, il convient d'encourager les divisions parcellaires en cour de bourg, mais également sur certains hameaux. Le projet met ainsi l'accent sur la densification des hameaux existants. L'objectif est en effet de prioriser la division des grands jardins existants, et d'éviter ainsi de devoir prendre des terres agricoles pour la production des logements.

➔ Limiter les extensions urbaines et maîtriser la consommation d'espace

Afin de permettre un développement en cohérence avec le projet, l'ambition est de dégager des secteurs en extension du tissu urbain limités, dans une logique d'optimisation du foncier, et de limitation de la consommation d'espace.

Ainsi, le projet vise à limiter la consommation d'espace à 10 ha d'ici à 2030. Ils permettront de densifier les hameaux au Sud de la commune, et de conforter la zone d'activités de la Houssoye.

Cette consommation s'inscrit dans le cadre des orientations du SCoT qui fixe à l'échelle des 5 communes de l'ex communauté de communes des Weppes une enveloppe de 50 ha d'extension à l'horizon 2035 (33 ha de développement résidentiel et 17 ha de développement économique). La consommation foncière projetée dans les 5 PLU est de 19 ha sur la période 2020-2030, soit environ 40% de l'enveloppe du SCoT. Par ces projets, les 5 communes contribuent ainsi à l'effort de réduction de la consommation d'espace, puisque le rythme annuel de consommation devrait diminuer de 40% par rapport aux 10 dernières années précédant l'approbation du PLU.

Promouvoir la qualité urbaine au service de la transition énergétique

➔ Travailler la qualité des formes urbaines et l'insertion des projets dans leur environnement

Le projet s'engage à travailler l'insertion des futures opérations d'aménagement dans leur environnement, afin de favoriser leur acceptation et intégration dans le village. Cette notion doit être prise d'un point de vue paysager et urbain mais également de celui des usages, du fonctionnement, et de la programmation. Il s'agit notamment de veiller à l'inscription des opérations dans la silhouette urbaine et dans l'ambiance rurale des villages, en particulier pour les opérations impactant les entrées de ville.

L'ambition est d'articuler au mieux les nouvelles opérations avec les quartiers limitrophes par un travail de couture avec l'existant aussi bien en termes de volume des constructions, de matériaux, que de maillage viaire. Le projet met en avant l'objectif de recherche de qualité architecturale et paysagère pour les futurs projets afin de s'intégrer au mieux dans le tissu urbain de la commune, et de contribuer à la qualité du cadre de vie du village.

Dans la logique de bonne insertion, il s'agit également de travailler le lien entre espace public et espace privé pour les futures opérations pour maintenir la qualité des frontages constatée sur la commune.

Les projets d'urbanisme constituent des opportunités pour bâtir le patrimoine de demain. Le projet souhaite ainsi que l'ensemble des futures constructions soient attentives aux caractéristiques architecturales et paysagères de la commune, afin de gagner en qualité et d'éviter la banalisation des paysages

➔ Développer des espaces publics de qualité adaptés aux évolutions des usages

L'objectif est de garantir les continuités entre les nouvelles opérations d'aménagement et les quartiers alentours, mais également au sein des quartiers existants, et de développer un maillage efficace vers les équipements, commerces et services pour privilégier la marche et le vélo. La priorité est ainsi de rechercher la perméabilité entre les quartiers, et d'éviter les impasses, qui cloisonnent les espaces bâtis.

Le projet met également l'accent sur l'objectif de qualité des espaces publics. Il convient de rechercher dans les futures opérations des espaces publics confortables et apaisées, qui permettent de concilier les usages. La domination de l'usage de la voiture sur le secteur pose également l'enjeu de maîtrise de son empreinte sur l'espace public, pour ne pas nuire au cadre de vie, et pacifier l'usage de la route. Le projet met en avant l'importance de la place du végétal sur l'espace public afin de participer à l'ambiance rural de la commune.

➔ Favoriser la performance énergétique dans les constructions et aménagements

Le projet s'engage à la maîtrise des consommations d'énergie pour répondre aux préoccupations climatiques, à la gestion économe des ressources, mais également aux enjeux liés à la précarité énergétique des ménages. Il incite au recours aux techniques, installations et matériaux favorisant la performance énergétique et environnementale du bâti neuf ou ancien, dans le respect de la qualité architecturale et paysagère du site.

Le projet encourage l'approche bioclimatique dans la conception des projets est encouragée par le projet. L'ambition est d'adapter au mieux les projets aux spécificités de leur site d'implantation et de leur environnement, en recherchant le confort d'usage pour les occupants aux 4 saisons. Il s'agit ici de tirer bénéfice des apports naturels possibles (ensoleillement, etc.) et ainsi limiter le recours à des moyens techniques énergivores, en travaillant l'orientation du bâti, la composition urbaine, et le choix des matériaux.

➔ Encourager le développement des énergies renouvelables

Dans la continuité de l'objectif métropolitain, le projet encourage le développement des énergies renouvelables ou de récupération sur son territoire. La commune dispose de plusieurs potentiels qui peuvent être mobilisés selon les projets afin de mettre en place un mix énergétique performant. L'objectif est de favoriser l'utilisation de ce type de dispositif, en premier lieu dans les projets d'équipements publics, et d'inciter les opérateurs privés à se questionner sur le sujet.

plu2 Communaux

plan local d'urbanisme

TRADUCTION GRAPHIQUE DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

Projet arrêté au Conseil métropolitain du 5 avril 2019

Attractivité et bien vivre au quotidien - Partie 1

– SCHÉMA D'ORIENTATION –

Pour une offre de logements diversifiée et attractive

Finaliser l'opération Coeur de vies

Proposer un développement économique respectueux du cadre de vie

Conforter la zone d'activités de La Houssoye

Développer la mixité fonctionnelle dans le tissu urbain

Promouvoir et protéger l'activité agricole

Conforter le coeur de bourg au travers de l'offre d'équipements, commerces et services

Conforter l'offre d'équipements existants

Accueillir une nouvelle crèche pour développer l'offre de la petite enfance

Affirmer l'offre de commerces et services de proximité sur le coeur de bourg

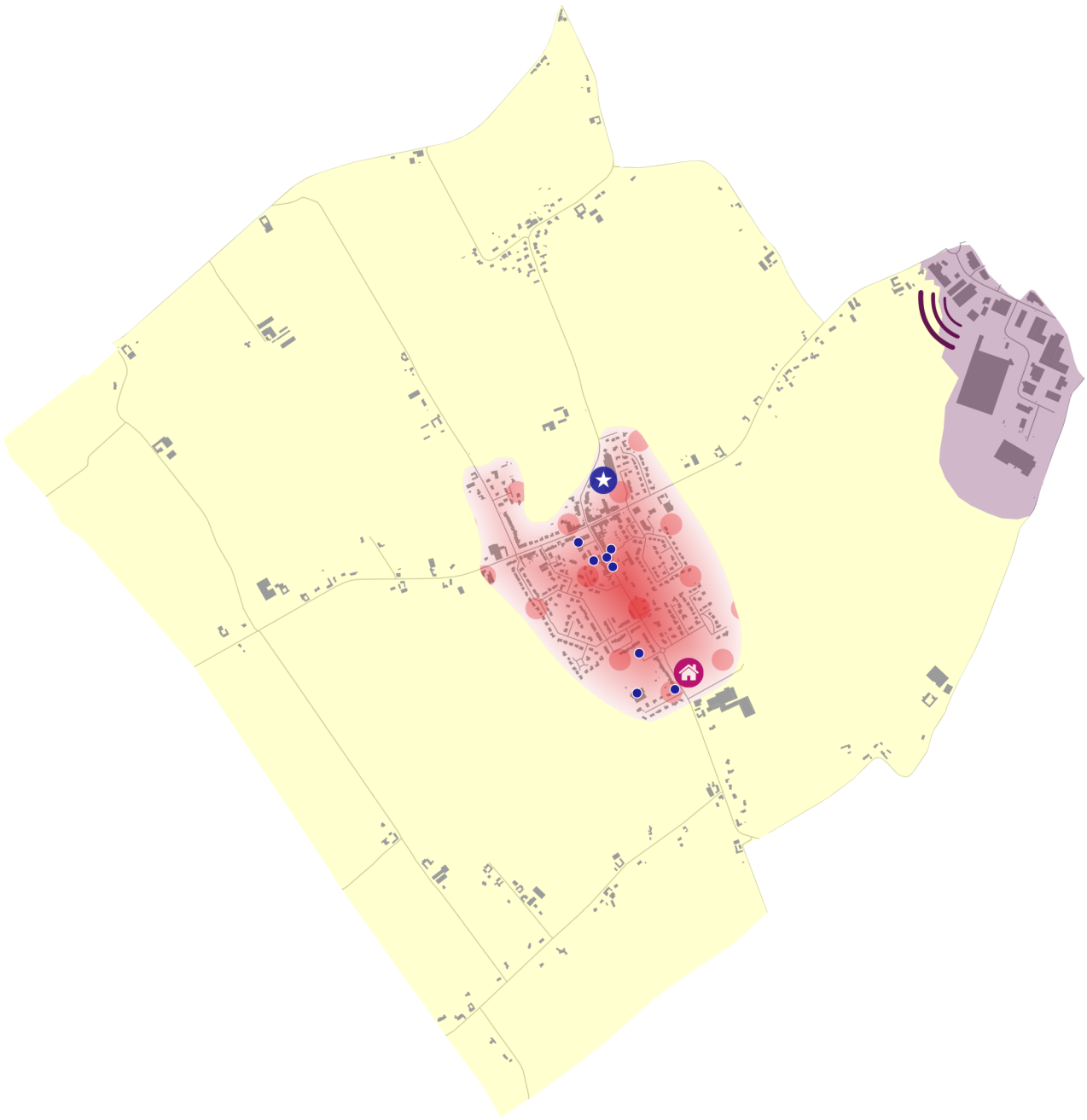

0 500 m

Sources : MEL, DGI, www.flaticon.com
Traitement : MEL/PSG/DIG/SGC/EL
Édition : 07/03/2019

Attractivité et bien vivre au quotidien - Partie 2

– SCHÉMA D'ORIENTATION –

Accompagner le territoire vers une mobilité durable

Promouvoir l'offre de bus

Promouvoir le rabattement vers les gares voisines

Développer les aménagements en faveur des modes actifs

Fiabiliser et sécuriser les axes de circulation majeurs

Résoudre les problématiques de stationnement local :

- *en lien avec les écoles et la centralité communale (Aubers)*
- *à proximité de la crèche rue d'Armentières (Bois-Grenier)*
- *sur le site du cimetière du VC Corner (Fromelles)*
- *en entrée de bourg et en face de la mairie (Le Maisnil)*
- *en lien avec le complexe sportif Octave Bajeux (Radinghem-en-Weppes)*

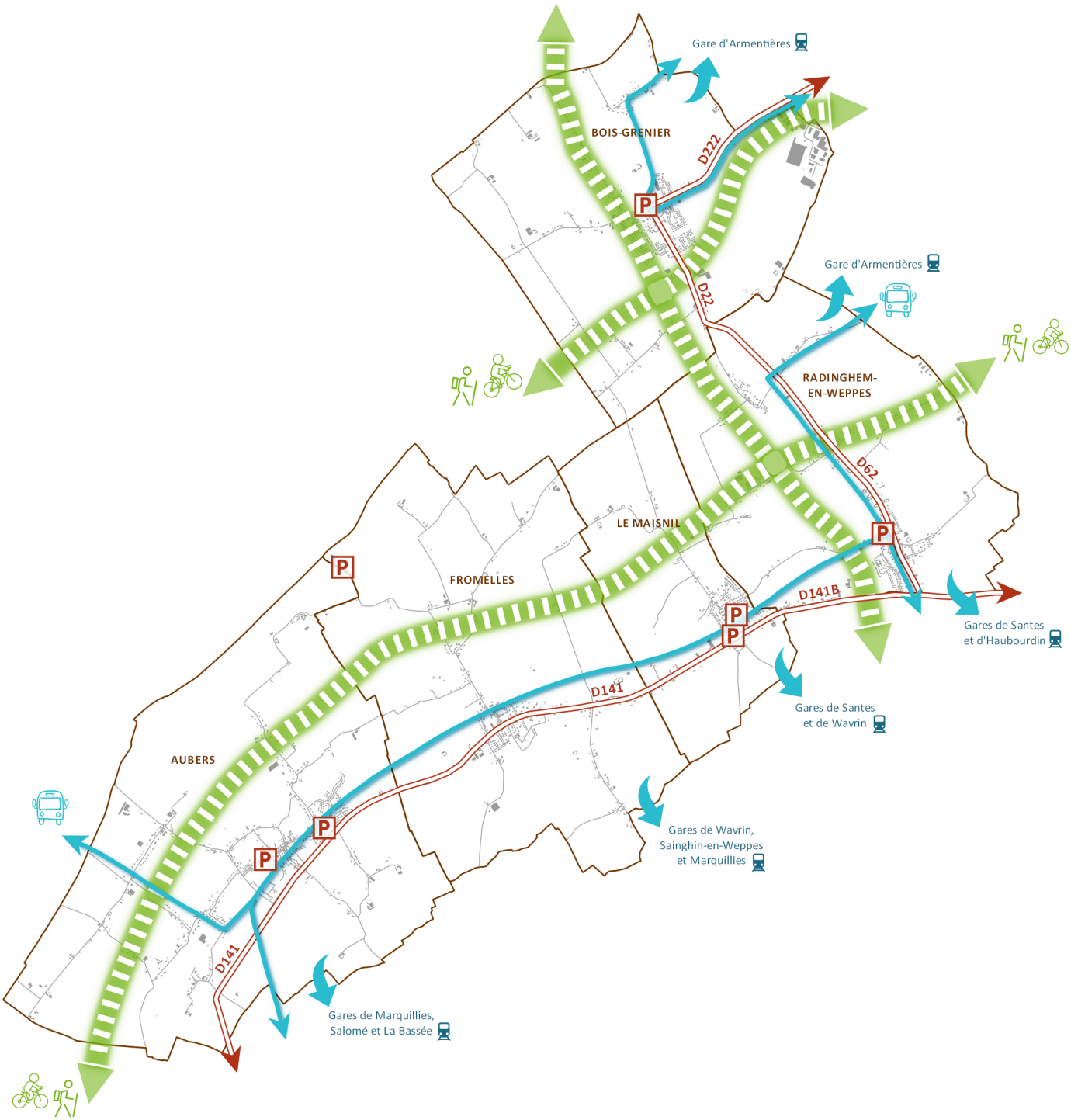

Sources : MEL, DGI, www.flaticon.com
Traitement : MEL/PSG/DIG/SGC/EL
Édition : 07/03/2019

Excellence environnementale et valorisation du cadre de vie

– SCHÉMA D'ORIENTATION –

Préserver et valoriser le cadre de vie rural, source d'identité et d'attractivité du territoire

Préserver l'armature agricole

Maintenir la lisibilité des entrées de ville et garantir la qualité des franges urbaines

Maintenir des fenêtres paysagères

Prendre en compte le talus des Weppes dans l'aménagement communal

Valoriser la richesse du patrimoine du territoire et notamment :
- *le Tilleul du Joncquois (Aubers)*
- *les cimetières militaires du VC Corner et du Pheasant Wood et préserver une zone tampon autour des sites (Fromelles)*

Préserver et reconquérir la biodiversité

Préserver le réservoir de biodiversité lié à la ZNIEFF et ses espaces connexes

Préserver les autres espaces naturels présentant un intérêt écologique :
- Bocages et boisements
- Milieux potentiellement humides et cours d'eau

Participer à la conservation et à la renaturation d'une trame verte et bleue supra-communale

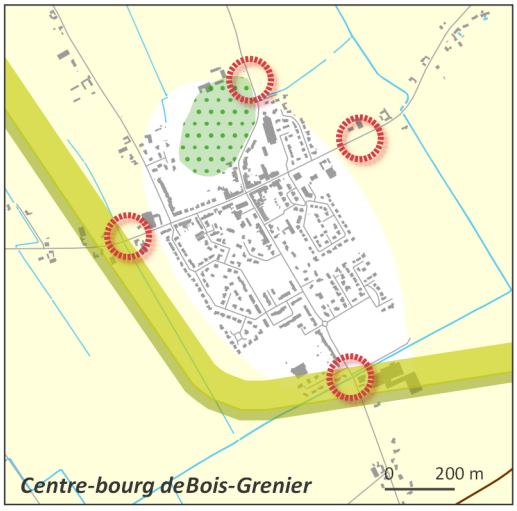

Centre-bourg deBois-Grenier

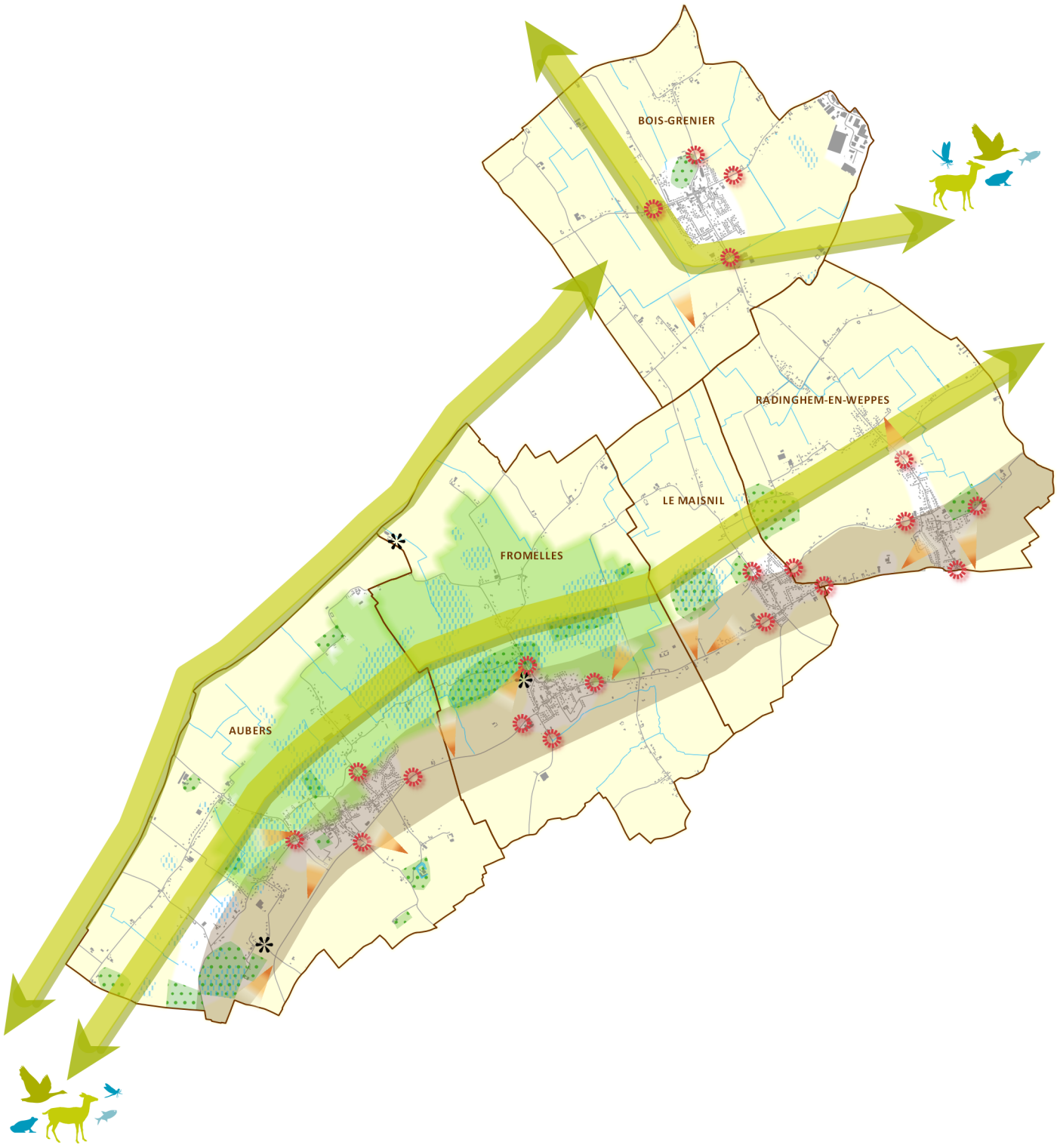

0 1000 m

Sources : MEL, DGI, www.flaticon.com
Traitement : MEL/PSG/DIG/SGC/EL
Édition : 07/03/2019

Un aménagement du territoire sobre et performant

– SCHÉMA D'ORIENTATION –

Maîtriser la consommation foncière pour préserver les terres agricoles et naturelles

Prioriser la mobilisation du foncier en dent creuse, coeur d'îlot et sur les friches

Notamment sur certains fonciers stratégiques

Préserver l'armature naturelle et agricole du territoire

Un développement cohérent pour conforter le cœur de bourg

Contenir l'étalement urbain du coeur de bourg

Localiser les futurs projets au plus près de la centralité et des zones d'activité existantes

Contenir le développement des hameaux et le mitage des espaces agricoles et naturels

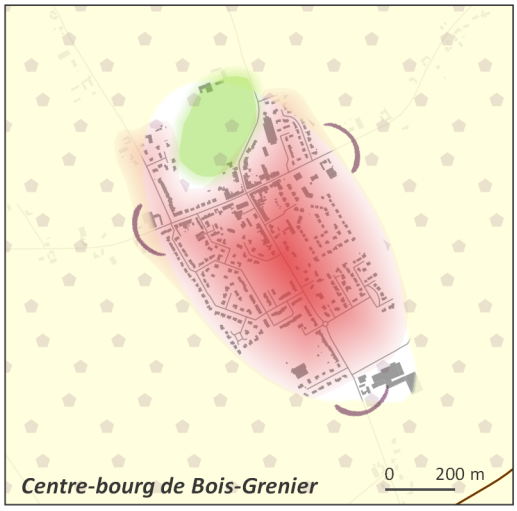

Centre-bourg de Bois-Grenier

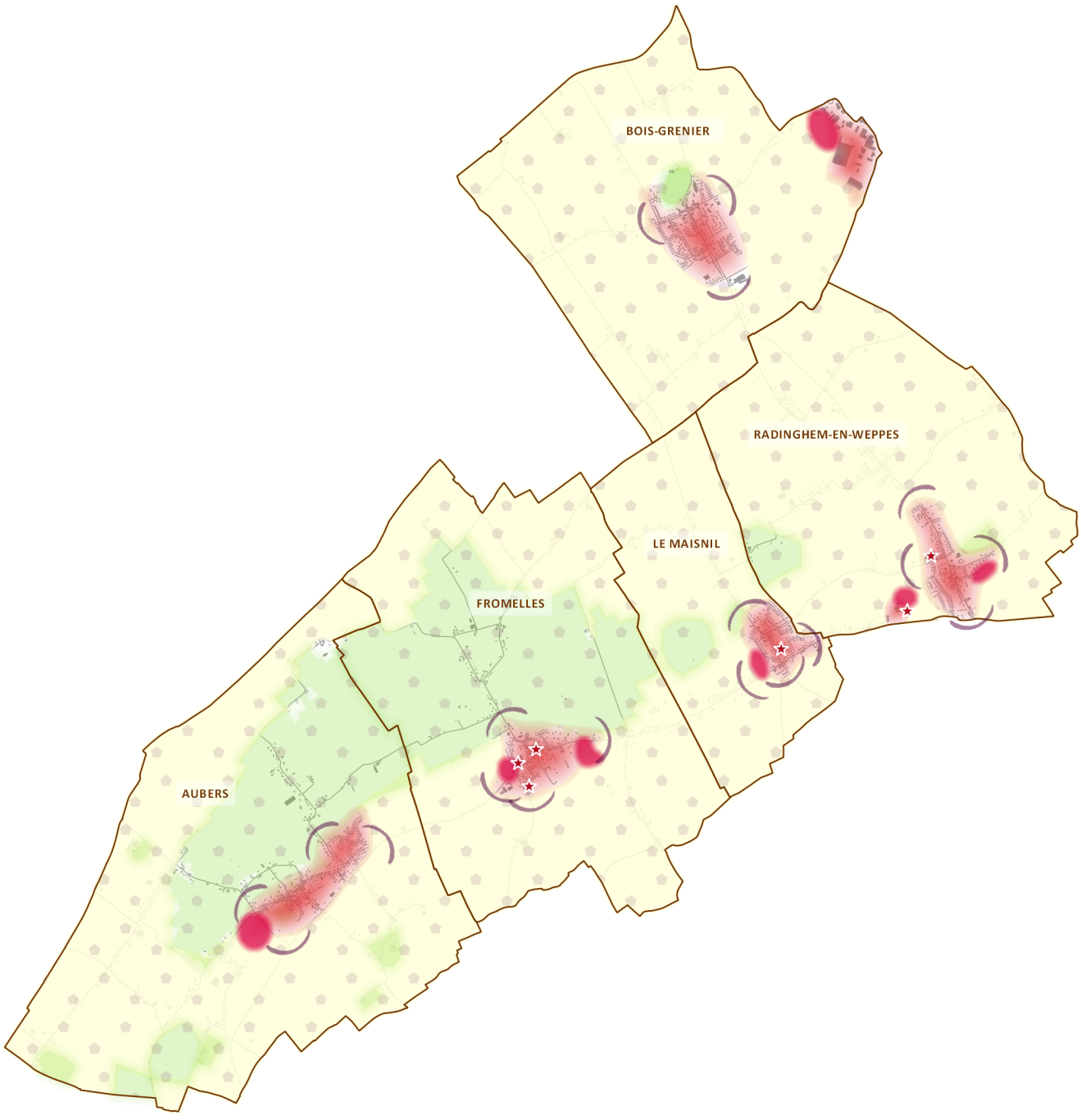

0 1000 m

Sources : MEL, DGI
Traitement : MEL/PSG/DIG/SGC/EL
Édition : 26/03/2019